

Conseil Municipal du 27 mars 2019

Décisions du Maire :

du 12 mars 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'Association Bébé, Fais-moi Signe pour la formation d'animateurs d'ateliers de signes.

du 13 mars 2019 : Signature d'un marché public avec la société Les Autobus Artésiens de Béthune pour des prestations de transport par autocars avec chauffeur. Année 2019.

Le conseil municipal a :

- accepté la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2018 et sa prévision d'affectation.
- fixé les taux d'imposition 2019.
- voté le budget primitif 2019.
- fixé le montant de la subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale.
- fixé le montant de la subvention 2019 au Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal.
- fixé le montant de la subvention 2019 à l'Etoile Sportive de Football.
- fixé le montant de la subvention 2019 à la « Société Immercurienne Gymnique ».
- fixé le montant de la subvention 2019 à l'association « Sports et Loisirs ».
- fixé le montant de la subvention à l'association « Tennis de Table Immercurien ».
- autorisé la signature de l'avenant au marché du lot n°1 gros œuvre étendu avec la Société Ramery dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment de restauration scolaire en liaison froide avec une extension de préau à l'école Lenglet.
- adopté le règlement de fonctionnement de la plateforme services aux communes mise en place par la Communauté Urbaine d'Arras.
- instauré une procédure d'autorisation préalable de mise en location.
- autorisé la vente du logement social situé 56 rue George Sand par la société d'HLM Pas-de-Calais Habitat.
- autorisé la vente du logement social situé 58 rue George Sand par la société d'HLM Pas-de-Calais Habitat.
- fixé les tarifs de la participation aux frais de fonctionnement de la Maison du Temps Libre.
- autorisé le remboursement d'un accueil de loisirs 2019.
- autorisé le remboursement d'une garderie 2019.
- autorisé le remboursement d'un séjour jeunes 2019.
- fixé la rémunération des intervenants de l'accueils de loisirs du mercredi.
- autorisé le recrutement de personnel d'animation dans le cadre de l'animation estivale.
- créé un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

- créé deux postes d'adjoint technique à temps complet et un poste d'adjoint technique à temps non complet.
- fixé la rémunération du directeur de l'école municipale de musique.
- créé trois emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- autorisé l'indemnisation du compte épargne temps.
- autorisé le versement d'un fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées au personnel.
- fixé les tarifs 2019/2020 de l'école municipale de musique.